

**GRILLE TARIFAIRE 2022
PRESTATIONS SERVICE MAINTIEN À DOMICILE**

PRESTATIONS "AIDE À DOMICILE" :

	Tarif horaire	Après crédit d'impôt
Tarif plein semaine	25,50 €	12,75 €
Tarif dans le cadre d'une aide financière de votre caisse de retraite (CARSAT / MSA / CNRACL / autres caisses)°	24,50 € (sem) 27,50 € (dim)	50 % du reste à charge
Tarif APA, PCH et ACTP / MTP et en cas de dépassement du plan d'aide	24,69 € (sem) 26,36 € (dim)	50 % du reste à charge
Ticket modérateur dans le cadre d'une aide financière du Conseil départemental (APA, PCH)	2,69 € (sem) 2,36 € (dim)	50 % du reste à charge
Ticket modérateur aide sociale (personne âgée / personne handicapée)	3,41 €	50 % du reste à charge
Tarif aidé du CCAS en fonction des ressources (appliqué en cas d'absence d'aide financière autre)	9,87 à 23,40 €	4,94 à 11,70 €
Interventions aides à domicile ASG (assistant de soins en gérontologie)	14,50 €	7,25 €
Tarif dimanche et jours fériés	26,36 €	13,18 €

Frais kilomètres "courses et accompagnement" : 0,50 € / km

Kit matériel ménager (seau, balai ergonomique, 2 serpillères, 2 lingettes microfibres, 1 l de produit ménager): 30 €

Complément kit ménager : 14 €

PRESTATION "PORTAGE DE REPAS" : du lundi au dimanche et jours fériés

	Tarif repas livré	Après crédit d'impôt
Tarif plein	10,16 €	8,38 €
Tarif aidé du CCAS en fonction des ressources	6,17 à 9,19 €	5,09 à 7,58 €

PRESTATION "TÉLÉASSISTANCE" :

	Tarif mensuel	Après crédit d'impôt
Frais d'installation (en fonction des ressources)	0 à 20 €	0 à 10 €
Abonnement mensuel	29 €	14,50 €
Option détection des chutes (en supplément)	8 €	4 €
Options : médaillon / bracelet supplémentaire, détecteur de fumée, décroché à distance	3 €	1,5 €

Devis gratuit et personnalisé remis systématiquement pour toute demande d'intervention

Crédit d'impôt de 50 % selon dispositions légales

Mode de règlement : prélèvement automatique, CESU, chèque, virement, internet

Autorisation du Conseil départemental du 01/08/2017 / n° de déclaration : SAP 265 300 855 le 27/09/2012

Interventions uniquement en mode prestataire

Barème applicable au 1^{er} mars 2022, et révisable annuellement par le Conseil d'administration du CCAS